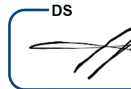




PROVINCE DE QUÉBEC
Village de Price



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Price, tenue à l'Hôtel-de-ville de Price, le lundi 3 avril 2023 à 20 h 03.

SONT PRESENTS :

1- Nancy Banville	4- Annick Pelletier
2- Marie-Renée Savard	5- René Roberge
3- Frédéric Gagné	6- Lise Levesque

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Paradis, maire.

M. Alain Thibault, directeur-général et greffier-trésorier est aussi présent.

1. MOT DE BIENVENUE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-04-65 Il est proposé par Nancy Banville appuyé par Annick Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant.

Adoptée

3. ADMINISTRATION

3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil confirment avoir fait la lecture du procès-verbal avant la séance.

2023-04-66 Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Frédéric Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023.

Adoptée

3.2. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES

3.2.1. Liste des dépenses incompressibles payées

Le greffier-trésorier dépose le rapport des dépenses incompressibles payées en mars 2023 pour un total de 46 074.63\$ détaillé à l'annexe 1.

3.2.2. Rémunération des employés municipaux et des élus

Le greffier-trésorier dépose le rapport de la rémunération des employés municipaux et des élus pour le mois de mars 2023 pour un total de 55 639.00 \$, détaillé à l'annexe 2.

Les salaires énoncés sont les salaires nets.

3.2.3. Rapport des dépenses payées par chèques autorisées par les responsables détenant une délégation de pouvoir

Le greffier-trésorier dépose le rapport des dépenses payées par chèques autorisées et engagées par les responsables détenant une délégation d'autorisation de dépenser. (Annexe 3)

3.2.4. Autorisation de paiement des dépenses par chèque

2023-04-67 Il est proposé par René Roberge, appuyé par Lise Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des dépenses, au montant de 289 559.53 \$ (Annexe 4).

Adoptée

3.3. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2023

Monsieur Alain Thibault dépose au conseil les États financiers pour la période mensuelle se terminant le 31 mars 2023, détaillés à l'annexe 5.

3.4. AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – ACQUISITION DE MATÉRIEL DE GÉNIE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Price et Sainte-Angèle-de-Mérici désirent présenter un projet d'acquisition de matériel de génie dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE :

2023-04-68 Il est proposé par Frédéric Gagné, appuyé par Marie-Renée Savard et résolu à l'unanimité que soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Price s'engage à participer au projet d'acquisition de matériel de génie et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici organisme responsable du projet.

Adoptée

3.5. AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE POUR UNE RESSOURCE EN DÉVELOPPEMENT PARTAGÉ AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI

ATTENDU QUE la Municipalité de Padoue a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Angèle-de-Mérici et du Village de Price désirent présenter un projet de coopération intermunicipale pour une ressource en développement partagé dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE :

23-04-69 Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Frédéric Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité du Village de Price s'engage à participer au projet de Coopération intermunicipale d'un directeur du développement partagé et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici organisme responsable du projet;
- Le maire et le directeur-général et greffier-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Cette résolution abroge la résolution no 2022-11-229.

Adoptée

3.6. RÉOLUTION POUR MANDATER LE SERVICE D'INGÉNIEURIE DE LA FQM POUR RÉDIGER UNE DEMANDE DE PRIX POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LE PROJET D'ÉCOQUARTIER SUR LA RUE DU PARC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Price a autorisé par la résolution 2023-01-06, le 6 février 2023, que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements

municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM.

EN CONSÉQUENCE :

2023-04-70 Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Lise Levesque et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Price mandate le Service d'ingénierie de la FQM afin de procéder à une demande de prix dans le but de donner un contrat de gré-à-gré pour la réalisation d'une étude géotechnique sur une partie du lot 5 765 016 pour la réalisation du projet d'Écoquartier.

Adoptée

3.7. CONSEIL SANS PAPIER – ACQUISITION DE TABLETTES NUMÉRIQUES

CONSIDÉRANT l'impact environnemental positif de diminuer l'utilisation du papier;

POUR CES MOTIFS :

2023-04-71 Il est proposé par Lise Levesque, appuyé par Nancy Banville et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la direction à procéder à l'achat de tablettes numériques et d'étuis de protection pour le conseil, et ce, pour un montant maximal de 3 800 \$, taxes en sus et de procéder au paiement de cette dépense par le biais de l'excédent de fonctionnement non affecté 2022 de la municipalité.

Adoptée

3.8. SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE PADOUE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI

2023-04-72 Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par René Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et le directeur-général à signer une entente intermunicipale avec les municipalités de Sainte-Angèle-de-Mérici et de Padoue rétroactive au 26 septembre 2022. (Annexe 6)

Adoptée

3.9. FIN D'ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE PADOUE

2023-04-73 Il est proposé par Nancy Banville, appuyé par Lise Levesque et résolu à l'unanimité des conseillers de mettre fin à l'entente de gestion intermunicipale temporaire avec la municipalité de Padoue qui sera effective le 14 avril 2023, à l'exception de la direction générale qui offrira des services de transition d'un maximum de 5h par semaine.

Adoptée

3.10. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT - DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE

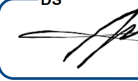
AVIS DE MOTION est donné par René Roberge qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption du règlement décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaire.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1. ENTENTE D'ENTRAIDE ENTRE LE REGROUPEMENT INCENDIE DE RÉGION PRICE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI

2023-04-74 Il est proposé par Annick Pelletier, appuyé par Lise Levesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Bruno Paradis, maire à signer l'entente en matière d'entraide en incendie entre le regroupement incendie de Région Price et la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

Adoptée



4.2. ENTENTE D'ENTRAIDE MUTUELLE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LES HAUTEURS

2023-04-75 Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par René Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Bruno Paradis, maire et monsieur Alain Thibault, directeur-général à signer l'entente d'entraide mutuelle en matière de sécurité incendie avec la municipalité de Les Hauteurs.

Adoptée

4.3. ENTENTE D'ENTRAIDE MUTUELLE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATAPÉDIA

2023-04-76 Il est proposé par Nancy Banville, appuyé par Marie-Renée Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Bruno Paradis, maire et monsieur Alain Thibault, directeur-général à signer l'entente d'entraide mutuelle en matière de sécurité incendie avec la municipalité régionale de comté de la Matapédia.

Adoptée

4.4. APPROBATION DE BIEN LIVRABLE NOUVELLE CASERNE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des plans préliminaires;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la direction et de l'état-major;

POUR CES MOTIFS :

2023-04-77 Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Lise Levesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les plans préliminaires du projet de construction d'une nouvelle caserne incendie et d'autoriser la direction à signer les documents requis afin de passer à l'étape suivante dans le dossier.

Adoptée

4.5. AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DU CAMION INCENDIE 2010 SUTPHEN SHIELD

ATTENDU QUE la muni a reçu 250 000 de subvention du MAMH;

ATTENDU QUE le reste sera financé à même le fonds de roulement pour une durée de 10 ans;

POUR CES MOTIFS :

2023-04-78 Il est proposé par Lise Levesque, appuyé par Marie-Renée Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement du Camion incendie 2010 Sutphen Shield à Camion Helie au montant de 375 000 \$, taxes en sus.

Adoptée

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1. PERMIS D'INTERVENTION ET VOIRIE 2023 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux pour l'emprise de routes à l'entretien du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère du Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère ;

POUR CES RAISONS :

2023-04-79 Il est proposé par René Roberge et Annick Pelletier résolu à l'unanimité que la Municipalité de Price demande au ministère des Transports les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2023 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit Ministère, et qu'à cette fin, autorise le directeur-général et greffier-trésorier à signer lesdits permis d'intervention.

Adoptée

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1. ATTRIBUTION DE NUMÉROS CIVIQUES À L'HÔTEL-DE-VILLE

CONSIDÉRANT l'ajout d'une garderie en milieu communautaire;

CONSIDÉRANT la rénovation de la cuisine communautaire;

POUR CES MOTIFS :

2023-04-80 Il est proposé par Frédéric Gagné, appuyé par Nancy Banville et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'attribuer les numéros civiques 18A rue Oscar-Fournier, désignant la cuisine communautaire de l'hôtel-de-ville, et 18B rue Oscar-Fournier, désignant le service de garde en milieu communautaire, pour une partie de la propriété sise sur le lot 5 764 555 du Cadastre du Québec.

Adoptée

6.2. AUTORISATION DIRECTION GÉNÉRAL AVIS CONFORMITÉ AIR BNB

CONSIDÉRANT le désire du conseil d'autoriser l'implantation d'Air BnB commercial sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la haute saison de location approche;

CONSIDÉRANT QUE la modification des règlements d'urbanisme prendra un délai de plusieurs mois;

POUR CES MOTIFS :

2023-04-81 Il est proposé par Frédéric Gagné, appuyé par René Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser d'ici l'adoption des règlements d'urbanisme la direction générale à signer les avis de conformité d'Air BNB.

Adoptée

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1. DON DE 100 \$ POUR LE FEUILLET PAROISSIAL

2023-04-82 Il est proposé par Frédéric Gagné, appuyé par Nancy Banville et résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir un don de 100 \$ pour le feuillet paroissial.

Adoptée

7.2. RÉSERVATION CLUB DES BONS AMIS

2023-04-83 Il est proposé par Lise Levesque, appuyé par René Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder les réservations suivantes au Club des bons amis :

- 23 juin, Fête de la St-Jean : Terrain et pavillon;
- 23,24 et 25 juin : Tournoi de balle, terrain et pavillon et tracteur;
- 1,2, et 3 septembre : Tournoi de balle, terrain et pavillon et tracteur;
- 31 octobre : Halloween maison hantée, hôtel de ville
- 2 ou 9 décembre : Fête de Noel pour enfant, hôtel de ville ou bibliothèque;
- 19, 20 et 21 janvier 2024 : Fête hivernale, patinoire, pavillon et salle de l'hôtel de ville.

Adoptée

7.3. LA PIÈCE DE THÉÂTRE LE CONSCRIT - GRATUITÉ

2023-04-84 Il est proposé par René Roberge, appuyé par Marie-Renée Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir la gratuité de la grande salle Price pour la pièce de théâtre Le Conscrit qui aura lieu le 27 mai.

Adoptée

7.4. BIEN CUIT – CLUB RICHELIEU

2023-04-85 Il est proposé par Nancy Banville, appuyé par Lise Levesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter 2 billets pour le souper Vin et fromage au coût de 50 \$ par personne au club Richelieu à Mont-Joli - Bien cuit qui aura lieu le 15 avril 2023.

Adoptée

8. VIE COMMUNAUTAIRE

8.1. RAPPORT DES ÉLUS


8.2. MOTION DE FÉLICITATIONS


9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-04-86 Il est proposé par Lise Levesque et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, il est 20 h 49, l'ordre du jour étant épuisé.

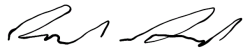
Adoptée

DocuSigned by:

A3533CFE363247B...
Bruno Paradis, maire

DocuSigned by:

CB37D45F3C0C442...
Alain Thibault, directeur-général & Greffier-trésorier

Attestation :

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Bruno Paradis, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

DocuSigned by:

A3533CFE363247B...
Bruno Paradis, maire